

Type Diplôme : L1 ET L2 DOUBLES LICENCES

| | |
|--------------|---|
| COMPOSANTE | SCIENCES |
| MENTION | Double licence Mathématiques Informatique |
| CODE DIPLOME | SPDMI18 |
| Session | Deux sessions |

Textes réglementaires

[Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)

[Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle](#)

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)

Règles de maintien dans la double licence pour l'année N+1 ou réorientation dans une licence mono disciplinaire

Règle de maintien :

En L1 : avoir 10 de moyenne sur les matières scientifiques (informatiques + mathématiques+option) en validant au moins 2 ue de maths et 2 ue d'informatique

ET avoir 10 de moyenne sur les compétences transverses

En L2 : avoir 10 de moyenne sur toutes les ue de maths ET avoir 10 de moyenne sur toutes les ue d'info ET

ET avoir 10 de moyenne sur les compétences transverses

Règle d'obtention de la double licence :

Avoir 10 de moyenne sur toutes les ue de maths ET avoir 10 de moyenne sur toutes les ue d'info

ET avoir 10 de moyenne sur les compétences transverses

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

En L1 : compensation entre les ue scientifiques

En L2 : compensation des ue de maths entre elles ET

compensation des ue d'info entre elles.

Compensation des ue de maths entre elles ET

compensation des ue d'info entre elles

Obtention du Semestre

Pas de semestre acquis.

Obtention de l'Année

Conditions Ci-dessus

Pas de redoublement.

Note éliminatoire

Note minimale permettant la compensation dans les ue scientifiques : 7/20